

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION

92 92 70

PRESENTS 54
POUVOIRS Suppléants 2
POUVOIRS Titulaires 14
ABSENTS 22

Vote Pour : 62
Vote Contre : 7
Abstention : 1

Date de la Convocation

26 MARS 2024

Date d'Affichage

26 MARS 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jacques BROS à Ludovic RAU, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Muriel GEFFRIER à Nicolas GERAUD, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Dominique HIRISSOU, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marie MONTELS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Paul SALVADOR (ayant quitté la séance pour le vote des Comptes Administratifs), Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°46_2024

ACTES : 7.1.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 13- Vote du Compte Administratif 2023 - Budget Principal

Exposé des motifs

Le compte administratif 2023 Budget principal est présenté. Les écritures du compte administratif 2023 Budget principal sont conformes à celle du compte de gestion établi par le trésorier et préalablement adopté.

Le Compte Administratif 2023 Budget principal présente les résultats ci-annexés, tant en résultat brut (hors restes à réaliser sur 2024) qu'en résultat net (y compris restes à réaliser sur 2024) comme indiqué ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Résultat brut	Soldes RAR	Résultat net
Fonctionnement	54 362 243,09 €	61 550 244,86 €	7 188 001,77 €	- €	7 188 001,77 €
Investissement	8 409 589,99 €	7 824 308,71 €	- 585 281,28 €	-403 299,75 €	- 988 581,03 €
TOTAL	62 771 833,08 €	69 374 553,57 €	6 602 720,49 €	-403 299,75 €	6 199 420,74 €

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L 2313-1,

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 27 mars 2024,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2023 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, et, sous la présidence de Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente, Paul SALVADOR, Président, ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (Vote contre de Blaise AZNAR en son nom et au nom de Claire FITA lui ayant donné pouvoir, Julien BACOU, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Marc MIRALES, Michelle LAVIT, et, Abstention de Sébastien CHARRUYER) :

- **approuve** le compte administratif 2023 du Budget principal et le reconnaît conforme aux résultats du compte de gestion.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 22 AVR 2024

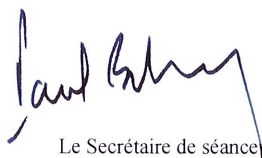
- publication - mise en ligne

Le 22 AVR 2024

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance

Paul BOULVRAIS




La Première Vice-Président,
Présidente de séance
Martine SOUQUET

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.